

Zeitschrift: Jahrbuch / Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung =
Annuaire / Société suisse d'études généalogiques

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung

Band: - (1979)

Artikel: Comment l'alliance de Léopold de Rougemont et de Jeanne de
Montmollin réunit les trois signataires neuchâtelais du Pacte Fédéral de
1815 dans le sang de leur descendance

Autor: Rougemont, Pierre de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-697499>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment l'alliance de Léopold de Rougemont et de Jeanne de Montmollin réunit les trois signataires neuchâtelois du Pacte Fédéral de 1815 dans le sang de leur descendance.....

Par Pierre de Rougemont, Neuchâtel

Historique du rattachement de la Principauté de Neuchâtel à la Confédération Suisse

En mai 1792, au moment où la France révolutionnaire se disposait à affronter l'Europe monarchique, la Diète fédérale décida d'inclure Neuchâtel dans la zone de la neutralité suisse; par défaut de l'unanimité des cantons, le Conseil d'Etat de la principauté n'avait pas réussi à l'obtenir jusqu'alors. Notre territoire et nos concitoyens échappèrent de la sorte à l'invasion dont fut victime l'évêché de Bâle. Le roi de Prusse s'étant retiré de la coalition en 1795, ses sujets neuchâtelois furent pareillement épargnés par le Directoire qui cultivait son amitié, quand la catastrophe s'abattit sur la Confédération des Treize cantons, en 1798; le Premier consul, puis l'Empereur, observèrent la même ligne de conduite vis-à-vis de Neuchâtel, entre 1799 et la bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805).

Au lendemain de cette mémorable journée, le roi Frédéric - Guillaume III, appâté par l'offre du royaume de Hanovre, se résolut à abandonner ses principautés de Clèves et de Neuchâtel à Napoléon et celle d'Anspach à la Bavière. Quelque avantageux que fût pour lui cet échange territorial, définitivement sanctionné par le traité de Paris du 15 février 1806, il n'en constituait par moins une flagrante violation des engagements pris en 1707 par son ancêtre Frédéric Ier; le roi avait lui-même renouvelé les engagements lors de son accession au trône en 1797. Aussi bien, tant le ministre de Prusse Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres que le Conseil d'Etat de Neuchâtel, furent-ils mis en présence du fait accompli.

Comme chacun sait, l'Empereur rétrocéda la principauté de Neuchâtel au maréchal Berthier, major-général de la Grande Armée. Ainsi, notre petit pays entra dans l'orbite de l'Empire français et fut astreint au régime du Blocus continental qui porta à ses industries, naguère si florissantes, des toiles peintes et de la dentelle, un coup dont elles ne devaient jamais se relever. On en était là quand, à la suite de la bataille de Leipzig (16 - 18 octobre 1813), Napoléon se vit contraint d'abandonner l'Allemagne et de faire passer les débris de ses armées sur la rive gauche du Rhin. En présence de cette situation, la Diète fédérale, réunie à Zurich, proclama, le 18 novembre, la neutralité de la Suisse; mais, dans la nuit du 20 au 21 décembre suivant, les Autrichiens franchirent nos frontières entre Bâle et Schaffhouse, avec l'approbation de leurs alliés russes et prussiens.

Territoire ennemi?

Aucune résistance n'étant opposée aux envahisseurs qui se présentaient en libérateurs, qu'allait devenir la principauté que le maréchal Berthier venait de rattacher à la Confédération du Rhin? Allait-elle de ce fait être considérée comme territoire ennemi par les Autrichiens qui doublaient les étapes?

Sans attendre le passage du Rhin par les alliés, le procureur général Georges de Rougement (1758-1824) espérait conjurer cette menace, en obtenant le "Cantonement" de notre pays, qui bénéficierait, de la sorte, de la neutralité suisse. A cet effet, l'Etat prendrait la forme d'une république plus ou moins aristocratique ce qui, par parenthèses, impliquerait la refonte des institutions et, particulièrement, la suppression des bourgeoisies.

Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres (1753-1821), ministre de Prusse en Suisse, puis gouverneur de la principauté et canton de Neuchâtel de 1815 à 1821, ne voyait pas si loin. Une "alliance intime avec la Confédération helvétique" lui semblait devoir nous fournir autant de garanties que l'"inclusion". D'autre part, la réforme interne qu'envisageait le procureur général, lui semblait utopique. Mais encore, la situation s'aggravant entre Bâle et Schaffhouse, le ministre de Prusse en Suisse ne voyait de salut pour ses concitoyens que dans la restauration de Frédéric-Guillaume III sur son trône de Neuchâtel. Ceci fait, les Autrichiens ne pourraient que ménager les sujets de leurs alliés prussiens.

Le choc fut vif entre ces deux hommes qu'animaient des conceptions politiques aussi différentes, d'autant plus que leurs personnalités s'opposaient. Chambrier, plus attentif à la conjoncture européenne, Rougement, plus empreint de la tradition du terroir. On n'en ratifia pas moins le jugement que porte Louis-Edouard Roulet dans "Neuchâtel et la Suisse" (1969): "...qu'il y ait eu aussi, des deux côtés, le souci très pur de sauver le pays, c'est l'évidence même".

Le 23 décembre 1813, l'avant-garde autrichienne était accueillie au pont de Thielle par les autorités neuchâteloises. Dans ces conditions, le programme de "cantonement", tel que le concevait Rougement, fût venu comme grêle après vendanges. Aussi bien, Chambrier d'Oleyres, envoyé au-devant des coalisés en mission exploratoire, comme on le dit aujourd'hui prit sur lui de solliciter du roi de Prusse la reprise de sa principauté. Ce fut fait en vertu d'un rescrit de Frédéric-Guillaume III, en date du 9 janvier 1814 mais, comme le marque opportunément l'auteur, sans que le Conseil d'Etat ni les bourgeoisies eussent été admis à donner leur avis; le 7 février, on érigea au pont de Thielle, à Vaumarcus et aux Verrières, des poteaux noirs et blancs surmontés de l'aigle prussienne.

Napoléon étant relégué à l'île d'Elbe, le traité de Paris du 30 mai 1814 attribua à la Suisse les territoires du Valais, de Genève et de Neuchâtel en incluant dans la principauté la commune du Cerneux-Péquignot. Le maréchal Berthier, qui s'était rallié aux Bourbons, avait renoncé à ses droits sur notre pays, en échange d'une pension que lui verserait Frédéric-Guillaume III. Il ne restait plus qu'à régler les conditions auxquelles la principauté deviendrait canton suisse.

Dédale d'intrigues.

Ce ne fut pas une petite affaire. Au congrès de Vienne, le général Kneesebeck, qui faisait partie de la délégation prussienne, allait qualifier la Suisse de "coin coassant de l'Europe", et l'on ne saurait lui donner tort en présence du gâchis et de la zizanie qui régnaient à la Diète de Zurich; cette dernière, à la suite de l'abrogation de l'Acte de médiation, entreprenait de reconstruire une nouvelle Confédération. Berne et les Waldstaetten affrontaient les cantons de 1803 qui refusaient de rentrer sous leur domination. Chacun portait ses griefs devant le concert européen, au sein duquel le tzar Alexandre s'érigeait en protecteur des indépendances vaudoise et argovienne, alors que Metternich, en soutenant les revendications bernoises, espérait faire prévaloir en Suisse l'influence de l'Autriche.

Comment s'en sortir, au milieu de ce dédale d'intrigues? La Prusse voulait une Suisse forte, plus capable que la Confédération précédente de s'opposer à une quelconque récurrence de l'impérialisme français, mais elle la voulait en même temps soustraite à l'influence autrichienne. En ce qui concerne la principauté de Neuchâtel, le cabinet de Berlin entendait qu'elle fût mise au bénéfice de la neutralité suisse, ce qui n'allait pas sans son inclusion en qualité de canton à part entière. Chambrier d'Oleyres, en tant que ministre de Prusse en Suisse, fut chargé de négocier l'affaire avec la Diète.

La négociation fut épineuse, car les cantons n'admettaient pas que, par le truchement des députés neuchâtelois à la Diète, le roi de Prusse pût avoir son mot à dire dans les affaires fédérales, et pas davantage qu'une décision votée par la Diète dût être soumise à la ratification de Berlin pour devenir exécutoire dans le canton-principauté. D'autre part, si certains cantons catholiques répugnaient à l'admission d'un nouveau confédéré protestant, Neuchâtel semblait bien aristocratique au camp des libéraux.

L'admission.

Le renforcement des pouvoirs du Conseil d'Etat et la déclaration royale du 18 juin 1814, aux termes de laquelle "l'exécution des engagements que l'Etat de Neuchâtel contractera comme membre de la Confédération, concerne exclusivement le gouvernement du dit lieu", réduisirent la difficulté et désarmèrent la plupart des oppositions. En fin de compte,

le 12 septembre 1814, l'admission de Neuchâtel fut votée par 13 voix : Lucerne, Zurich, Glaris, Berne, Soleure, Bâle, Schaffhouse, Appenzell R.Ex., St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie et Vaud, sur 17 cantons et 4 demi-cantons présents à la Diète de Zurich.

Le Pacte fédéral du 7 août 1815

Etaient habilités à signer, du côté neuchâtelois, dans l'ordre protocolaire, Georges de Rougemont, Louis de Pourtalès et Frédéric-Auguste de Montmollin, tous Conseillers d'Etat.

Ils signèrent pour le canton de Neuchâtel au 21ème rang, entre les deux nouveaux cantons du Valais (20ème) et de Genève (22ème et dernier); les 20, 21 & 22èmes sièges étant déterminés en raison de l'ancienneté des relations des trois nouveaux cantons avec la première confédération.

Copie d'une lettre du procureur Georges de Rougemont à sa femme, Madame Rougemont Osterwald:

" 5 8bre 1815

(en marge: - "Cette lettre a été écrite à ma femme le 12ème août de Zurich, où j'étois alors comme chef de la Députation de Neuchâtel.)

- Lorsque j'ai quitté Neuchâtel, ma chère Charlotte, je croyois faire une absence de 10 à 12 jours au plus; elle sera au moins du double, mes collègues m'ayant manifesté l'un le désir de retourner enfin à sa Chancellerie et à ses affaires et l'autre l'impossibilité après quelques mois de campagne militaire de ne pas donner quelques semaines à ses propres intérêts; je me suis sacrifié à leurs convenances mais aussi au bien public qui trouvera peut-être son compte au séjour que je fais ici.

- Vous savez ma chère Charlotte que je partis de Neuchâtel vendredy matin mais ce que vous n'auriez pas deviné c'est que nous vînmes coucher à Olten et que le lendemain nous arrivâmes de grand jour ici. Monsieur de Pourtalès est un compagnon de voyage agréable et à ressources, comme tous les bons esprits il gagne en vieillissant et son ambition s'est anoblie. Il sentoit et convenoit qu'il lui manquoit surtout de savoir persévérer, il en accusoit son éducation et se déclaroit presque incurable. Le jeune G. de Montmollin qui a fait la course avec nous est formé pour son âge, non quant à de certains égards déterminés par la différence des âges et dont on néglige trop de donner l'habitude à la jeunesse, mais quant à la réflexion et aux connaissances.

- Le dimanche nous fîmes une quarantaine de visites, le lundy fut en entier consacré à des fêtes dont je regrête vivement que vous et mes enfants ne fussiez pas spectateurs. Je pensai bien aussi à ma soeur Caton qui avoit manifesté le désir de voir la solennité du serment fédéral. Et c'étoit effectivement une cérémonie imposante. Longtemps avant que la Suisse fut révolutionnée, elle étoit désunie; si elle ne l'avoit pas été, on auroit vainement essayé de la bouleverser et jamais elle n'eut vu son territoire ravagé et ses habitants massacrés en partie et désarmés. Après bien des années de désordres et de haines, on est enfin parvenu à faire de nouveau de la Suisse un tout dont les parties sont encore assez mal liées, mais elles peuvent s'attacher les unes aux autres. C'est dans ce but qu'à été fait le pacte fédéral, ce traité de société entre les 22 petits Etats Souverains qui forment la Confédération. Lundy 7, à 9 h., les députés de ces 22 Cantons signaient ce pacte, ce traité de société. A 10 heures, ils se rendirent à l'Eglise, au bruit de toutes les cloches, du canon et de la musique guerrière, près de mille hommes, les orphelins et une quantité d'enfants de Bourgeois en uniforme et bien armés, ayant une excellente musique d'enfants, bordoient la haye en présentant les armes dès le lieu des séances de la Diète jusqu'à la Cathédrale. Ici une tribune étoit occupée par l'archiduc Jean l'ami des Suisses, et les ministres d'Angleterre, d'Autriche, etc... vis-à-vis une autre tribune étoit destinée aux agents et ministres, entre deux étoit le fauteuil du Président de la Diète sur une estrade peu élevée, plus bas la table du Chancelier, à droite et à gauche les 22 fauteuils pour les Chefs des députations des Cantons et derrière eux des chaises pour leurs Collègues. Le Président prononça avec gravité un discours dont je vous envoie ici la traduction... après le Chancelier lut l'acte fédéral, enfin le Président prononça le serment le plus fort et le plus solennel répété à haute et intelligible voix par chacun des 22 Députés, mais tous ensemble, la main droite levée vers le Ciel en gage de l'accomplissement du serment qu'on prêtoit. C'étoit invoquer la vengeance du Ciel sur l'Etat qui l'enfreindroit. Les Députés raccompagnèrent le Président chez lui et se rendirent chez eux.

- A 2 heures on se réunit au Casino, c'est un joli bâtiment, élégant et construit par un architecte de Zurich, dans le tems où cette ville dénuée de lieux de rassemblements sentoit le besoin d'en avoir un. C'étoit sous le régime de la Médiation, un péristyle de six colonnes forme l'entrée de ce bâtiment. Un grand vestibule est environné de trois ou quatre chambres très grandes pour Zurich et très élevées, la situation est heureuse, l'édifice dégagé, l'appartement bien éclairé. L'archiduc, les ministres, leurs secrétaires, les Députés, nombre d'invités se réunirent, on présenta à l'archiduc quelques uns d'entre nous puis l'on se mit à table.

Le repas fut gay, sans gêne, conséquemment sans ennui. C'est à l'archiduc qu'on dût cette heureuse disposition. Il est instruit et a certainement toujours le désir d'apprendre, il est bonhommiquement affable, cependant avec dignité. En lui parlant et en l'écoutant, on sent qu'on l'aime et qu'on l'estime mais on le respecte sans s'en douter. Après le dîner on se sépara pour se réunir de nouveau à 8 heures, on commença un bal nombreux et brillant. Une jeune fille déclama, avec trop d'emphase, un compliment en jolis vers, que l'archiduc accueillit, puis il se perdit plusieurs fois dans la foule, se retira pour revenir à 2 heures recevoir une très bonne sérénade.

- Je suis payé pour chanter les louanges de l'archiduc. Je lui avois été présenté avant dîner. Au fort du bal, il m'accoste comme un homme qu'on connoît et commence une conversation qui roula sur divers sujets intéressants et dura au moins une demi heure. L'avoyer de Mulinen, son correspondant, vint nous joindre et la conversation ne roula plus que sur la littérature et sur le Prince de Ligne dont il nous conta des anectodes piquantes et uni à la valeur le mérite littéraire.

- Entre nous et mes soeurs: Il m'annonça l'intention de voir nos montages, je lui dis combien je serois heureux de lui en faire les honneurs, que cela étoit même dans mes fonctions.

- Eh bien, me répondit-il, quand je ferai cette course, je vous écrirai, mais non à l'homme d'office.

- Cette journée fut très fatigante pour moi et quand, à minuit, je quittai le bal, je priai Montmollin de m'accompagner et sans son bras une affreuse suffocation m'aurait arrêté en route et peut-être fait tomber. Il faut convenir au reste que de continuelles pluies très froides, réunies à un genre de vie laborieusement dissipé ne favorise pas la santé! La mienne n'est cependant pas mauvaise.

- J'ai crû ma chère Charlotte que ce récit vous feroit plaisir, vous le communiquerez à mes soeurs. Je ne pouvois mieux l'adresser qu'à vous, à la mère de mes enfants dont j'aime tant que les uns devinssent un jour de vrais suisses, les autres des femmes aimables et bonnes. Je vous embrasse ma chère Charlotte. Dites à mes filles combien je désire qu'elles ayent bien employé leur tems à mon retour.

Ascendance de Georges de Rougemont
1758 - 1824

Génération:

- | | | |
|------|-------------------------------|--|
| I | Perroud Rogemont (Rougemont), | mentionné à Provence, 1361-1372 |
| II | Mermier Rogemont | mentionné à Provence en 1363 |
| III | Estevenin Rugemont | mentionné à Provence (vente de terres avant 1431), à Saint-Aubin en 1412 |
| IV | Pierre Rogimont | juré à St-Aubin 1417, épouse une Gascon (Gaccond) de Fresens, reconnaissance de biens à Provence en 1434 |
| V | Pierre Gascon alias Rougemont | engendre dès 1460, mort avant 1500 |
| VI | Jean | mentionné dès 1500, + avant 1527 |
| VII | Jaquet | reconnaissance de biens en 1527, + en 1546 |
| VIII | François | mort en 1546, un mois après son père |
| IX | Guillaume | né avant 1546; épouse Clauda Rognon, den St-Aubin, mort avant 1596 |
| X | Jehan I (Jean) | né avant 1581, épouse Marguerite Gauthier, + entre 1655/1658 |
| XI | François-Antoine I | 1613-1694, pasteur, épouse Suzanne Perrinjaquet, de Travers |
| XII | Jehan II | 1643-1702, juge, épouse Anne-Marie Merveilleux, de Neuchâtel |
| XIII | François-Antoine II | 1675-1761, juge, épouse Béatrix d'Osterwald, de Neuchâtel |
| XIV | François-Antoine III | 1713-1788, receveur, épouse Henriette de Montmollin |

1758-1824; baptisé le 13 octobre 1758, à Neuchâtel, s'y éteindra le 22 décembre 1824

Après des études à Goettingue et un séjour de 4 mois à Berlin, en 1780, il devient maire de Travers, en 1781, localité où il emploie toute son activité à réparer le mal fait par des administrateurs malhonnêtes et à raffermir la moralité des habitants. Adjoint à son père, le commissaire général François-Antoine de Rougemont, en 1787, il lui succède au Conseil d'Etat l'année suivante, quitte sa mairie au début de l'été 1790 et fait un voyage en Angleterre en 1791. Charlotte d'Osterwald devient son épouse, en juillet 1797. Elle était fille du capitaine aux Gardes suisses, au service de la Hollande, Fernand d'Osterwald et d'Elisabeth Purry. De 1800 à 1823, il est procureur, place qui lui donne accès à tous les détails de l'administration; parfois remplacé pour raisons de santé, il devient membre de la Chambre des Comptes et l'un des présidents du Conseil d'Etat, dès 1809. Quand le gouverneur Théophile de Bévillie cherche à monnayer le domaine de Colombier, qu'il tient en bail emphythéotique (1801), Rougemont ne craint pas de s'y opposer résolument.

L'ancien archiviste de l'Etat, Arthur Piaget, a tracé du procureur un beau portrait nuancé:

" homme sévère pour lui-même et les autres, sans esprit
" d'intrigue, mais altier, sûr de lui et s'irritant des
" jalousies ou des egoïsmes d'autrui. "

Ces traits expliquent assez les heurts toujours plus graves qui l'opposeront à ses collègues. Il était très pénétré de sa valeur personnelle, de l'importance de sa charge de procureur général, " l'homme du prince ". Il estimait qu'il avait un rôle à jouer, et le premier rôle.

Ascendance de Louis, Comte de Portalès
1773 - 1848

Génération:

I	Claude	cité au XVème siècle, épouse Catherine Jean
II	Pierre	né vers 1500, + 1571; épouse Claude de Bresson
III	Anthoine	né vers 1546/50, berger, épouse Catherine de Falguérolles
IV	Jacques	cité fin du XVIème siècle, laboureur, épouse Isabeau Salles
V	Paul	né vers 1628, + 1698; épouse Marie Fabrègues
VI	Jean	1648 - 1715, drapier, épouse Suzanne Molles
VII	Jérémie	1701 - 1784, drapier, huguenot, épouse Esther-Marguerite de Luze
VIII	Jacques-Louis	1722 - 1814, comte, banquier, négociant en indiennes; épouse Rose Augustine de Luze
IX	Louis	1773 - 1848, maire de Boudevilliers et Conseiller d'Etat

Le comte Louis de Pourtalès, fils aîné du célèbre financier Jacques-Louis, 1722 - 1814, fondateur de l'Hôpital Pourtalès, à Neuchâtel, naissait à Neuchâtel, le 14 mai 1773. Destiné par son père à la carrière du commerce, il y renonça de bonne heure pour remplir des fonctions publiques. Maire de Boudevilliers, il passe Conseiller d'Etat en 1803. Son tact et sa bienveillance le désignent, en 1814, à faire partie de délégations à Bâle, Paris et Londres. Il est l'un des signataires pour Neuchâtel du Pacte de 1815; en 1816 et 1817, il est second député aux diètes de Zurich et de Berne. Ayant débuté dans nos milices régionales, il a servi dans le contingent de Neuchâtel des Cents-Jours, à la disposition de la Confédération. En 1818, nommé lieutenant-colonel fédéral d'artillerie, il devient colonel fédéral, en 1820; puis colonel-inspecteur de l'artillerie de la Confédération, en 1826.

A la suite des événements de 1831, l'ensemble du Conseil d'Etat ayant donné sa démission, il y est renommé, élu président. Il conserve ces fonctions jusqu'en 1836, époque où sa santé l'oblige à se retirer des affaires publiques. Louis de Pourtalès était l'un des hommes les plus heureusement doués que l'on pût rencontrer: à un extérieur extrêmement avantageux, qu'il conserva à un degré très rare jusqu'à sa fin, il joignait un esprit très cultivé, un sens exquis et une grande capacité dans les affaires.

Le comte Louis de Pourtalès avait épousé, en 1795, Sophie de Guy d'Audanger, qui appartenait à une famille d'ancienne bourgeoisie de Neuchâtel originaire du Val-de-Ruz, anoblée par Marie de Bourbon. Sophie était fille de noble Louis et d'Elizabeth Slater, de Londres.

Louis, comte de Pourtalès, succomba à une attaque d'apoplexie, le 8 mai 1848.

Ascendance de Frédéric-Auguste de Montmollin
1776 - 1836

Génération:

I	Vuillemin	cité à la fin du XIVème siècle
II	Jehan I	
III	Jehan II	cités de 1401 à 1485
IV	Mathilde	1460 - 1532, épouse Morel dit Magnin, autorisée officiellement à transmettre le nom de son père à ses enfants
V	Claude	1490 - 1530, épouse Guillemette Bertin
VI	Claude	1530 - 1573, notaire, épouse Olivière Baillo
VII	Wolfgang	1552 - 1588, notaire, épouse Magdelaine Marcuart
VIII	Georges	1580 - 1634, négociant, épouse Marguerite Favargier
IX	Jonas	1606 - 1642, receveur, épouse Marguerite Petitpierre
X	Georges	1628 - 1703, procureur général, épouse Elisabeth Guy
XI	Jean-Henry	1671 - 1725, Conseiller d'Etat, épouse Barbe d'Osterwald
XII	Georges	1710 - 1786, fabricant d'indiennes; épouse Magdelaine Esabeau Pury
XIII	Jean-Frédéric	1740 - 1812, négociant en indiennes, Anne-Marie de Luze
XIV	Frédéric-Auguste	1776 - 1836, maire de Valangin et Conseiller d'Etat, est le fils cadet

de Jean-Frédéric de Montmollin. Il est né dans le salon de la Borcarderie, près de Valangin, au Val-de-Ruz. A 21 ans, il épousa Rose de Meuron, fille de Jean-Jacques de Meuron, de Saint Sulpy au vaux Travers, et de Marianne Tribolet. Elle n'avait que 19 ans; ils eurent seize enfants, dont huit morts au berceau et deux du vivant de leur père.

On remarque déjà, au moment de ses études, que Frédéric Auguste serait essentiellement un esprit encyclopédique. A Bâle, il devait faire son droit, mais il étudia surtout les mathématiques, ayant du goût et du talent pour cette science. C'est

aussi dans cette ville qu'il s'exerça à la pratique de l'artillerie et du génie. Par la suite, à Genève, il s'intéressa à la chimie et aux sciences économiques et sociales.

A 27 ans, remplaçant son père démissionnaire, il fut nommé maire de Valangin. Quelques mois plus tard, suivant la tradition, il est élu Conseiller d'Etat, mais déplore, à cette occasion, la stérilité pécuniaire de cet emploi. En 1810, il sera secrétaire d'Etat. En 1814, il fait partie de la députation envoyée à Bâle auprès des souverains alliés pour obtenir un soulagement dans les contributions que l'armée autrichienne fait peser sur le pays. En 1815, il est l'un des trois signataires, pour le canton de Neuchâtel, du Pacte fédéral. Par la suite, il est député à la Diète; Chevalier de l'Aigle rouge, en 1822; le roi le nomma, en 1836, chambellan de la cour en reconnaissance des services rendus.

Si la poésie paraissait envolée avec l'âme de Georges-François (1769 - 1792) son frère, enseigne aux Gardes suisses à Paris, mort le 10 août (défense des Tuileries), il en était cependant resté une étincelle au coeur de Frédéric-Auguste sur qui seul allait désormais reposer le "to be or not to be" de la famille. Le "to be" nous fut assuré par Rose-Augustine de Meuron qui demeure, au coeur de chaque Montmollin, sous son petit nom de Rosette.

Descendance de Georges de Rougemont
1758 - 1824

Maire de Travers, Conseiller d'Etat, procureur général, député à la Diète de Zurich de 1815;

père de :

XVIème génération:

Denis-François Henri

né à Saint-Aubin, le 21 III 1810, décédé à Neuchâtel, le 20 III 1894, gentilhomme compagnard, viticulteur, député au Corps législatif; capitaine d'infanterie dans l'armée suisse; épouse, en 1836, à Hellessen, en Flandres: Marie Joséphine Philippine du Buat, fille du compte Louis-Joseph, chevalier de Saint-Louis, et de Marie Thérèse Valentine von Mandell (née à Metz, en 1810, décédée à St-Aubin en 1850)

parents de :

XVIIème génération:

Henri - Philippe

né le 10 XII 1839, à Saint-Aubin, décédé le 7 VII 1900, à Neuchâtel; pasteur aux Bayards pendant 18 ans, puis professeur de théologie à la Faculté indépendante de Neuchâtel; épouse à Neuchâtel, en 1866: Mathilde Charlotte de Pierre (1841 - 1895), fille de Louis-Philippe et de Marie-Henriette de Pourtalès

parents de :

XVIIIème génération:

Léopold - Alfred

né le 20 mai 1873, aux Bayards, décédé le 20 janvier 1941 à Saint-Aubin; agronome; en 1899, épouse Jeanne de Montmollin, fille de Jean et de Sophie de Pourtalès (1873 - 1913).

Descendance de Louis, comte de Pourtalès

1773 - 1848

Maire de Boudevilliers, Conseiller d'Etat, président de la Direction de l'Hôpital Pourtalès à Neuchâtel, de 1815 à 1848; propriétaire de l'abbaye de la Lance, près de Concise; créé comte le 19 mai 1814 par le roi de Prusse, prince de Neuchâtel; bourgeois de Berne; chevalier de l'Ordre de l'Aigle rouge; député à la Diète de Zurich, en 1815,

père de :

Xème génération:

Louis Auguste

compte de Pourtalès; né le 7 III 1796; décédé le 7 VI 1870; seigneur d'Ogrosen et Krausdorf, en Prusse; bourgeois de Neuchâtel et de Berne; maire de Cortaillod, conseiller d'Etat extraordinaire; lieutenant-colonel; propriétaire de l'abbaye de la Lance, du domaine de Bussy sur Valangin et du château de Thunstetten; épouse, en 1823, Elisabeth Frédérique de Sandoz-Rollin, fille d'Alphonse Henri et de Caroline Françoise de Chambrier (1804 - 1868)

parents de :

XIème génération:

Sophie Adèle Augusta

née le 4 VII 1841, décédée le 9 VIII 1919, à Neuchâtel; propriétaire du château d'Auvernier et de vignes; épouse, en 1860: Jean de Montmollin (1835 - 1930):

parents de :

XIIème génération:

Jeanne de Montmollin

née le 27 III 1873, à Neuchâtel, décédée le 18 VIII 1913, à Neuchâtel; épouse Léopold - Alfred de Rougemont (1873 - 1941)

Descendance de Frédéric-Auguste de Montmollin
1776 - 1836

Maire de Valangin, Conseiller d'Etat. Ses contemporains dirent de lui:
"... il avait une haute dignité morale et la politesse la plus exquise.
" Il aimait à obliger tout le monde, même les plus humbles. Avec un
" extérieur grave et imposant, il avait dans la parole cette grâce qu'un
" coeur bienveillant seul peut communiquer."
Député à la Diète de Zurich de 1815;

père de :
XVème génération:

Auguste né le 19 IV 1808, décédé le 5 I 1898;
polytechnicien; maître bourgeois; géo-
logue; capitaine d'artillerie; vit au manoir
de la Borcarderie; en 1834, épouse Char-
lotte Louise Vaucher, de Fleurier, fille de
Jean-Jacques François, banquier, et de
Charlotte Henriette de Pourtalès
(1815 - 1888)

parents de :
XVIème génération:

Jean né le 2 VI 1835, décédé le 25 XI 1930;
officier aux Tirailleurs de la Garde du roi
de Prusse à Potsdam et à Berlin; colonel
et lieutenant-brigadier dans l'armée suisse;
conseiller communal de Neuchâtel; viticul-
teur, propriétaire du château d'Auvernier et
du domaine de montagne des Planches sur
Dombresson. Il est l'un des Membres fonda-
teurs de la Société d'Histoire du canton de
Neuchâtel, "Monsieur Jean de Montmollin,
ce parfait gentilhomme, qui fut toujours fi-
dèle à ses croyances et qui a porté toujours
droit son vieux nom héroïque et populaire".
Epouse en 1860, Sophie Adèle Augusta de
Pourtalès, fille de Louis Auguste et d'Elisa-
beth Frédérique de Sandoz-Rollin (1841-1919)

parents de :
XVIIème génération:

Jeanne dite Jeannie, née le 27 III 1873, décédée le
18 VIII 1913; épouse, en 1899, à Neuchâtel,
Léopold-Alfred de Rougemont (1873 - 1941)

Descendance de Léopold de Rougemont (1873 - 1941)
et de
Jeanne de Montmollin (27 III 1873 - 1913)

parents de 4 enfants:

XIXème génération:

1. Pierre - Antoine né à La Nalière s/St-Aubin NE, le 10 mai 1900; fondé de pouvoirs de la Banque Du Pasquier, Montmollin & Cie., à Neuchâtel; premier-lieutenant de mitrailleurs d'infanterie; membre fondateur du F.C.Xamax; secrétaire de la Caisse de Famille Rougemont (fondée le 28 XI 1765 par Abraham, oncle du procureur); épouse le 1er juin 1929, à Neuchâtel, Jeanne Germaine Dina Clottu, née à Saint-Blaise le 2 mai 1903, fille de Bernard, médecin à St-Blaise, et de Marthe Briefer;

ils ont deux fils:

XXème génération:

- a) Robert Yves né à Neuchâtel, le 16 janvier 1930; avocat, docteur en droit; juge au Tribunal Cantonal; président de la Caisse de famille Rougemont; épouse en juin 1955, Denise Jordi, fille de Robert, née à Paris, le 17 septembre 1929, conservatrice du Cabinet de numismatique du Musée d'Histoire de Neuchâtel
- b) Alain Bernard André né à Neuchâtel, le 24 juin 1932; colonel, commandant de la Place Militaire de Colombier; épouse en 1961, Yvette Aggio, fille de Jean, née à Noiraigue le 17 mai 1937, institutrice

ils ont trois filles:

XXIème génération:

- I.
Anne née à Neuchâtel, le 18 mars 1962
- II.
Laurence née à Neuchâtel, le 24 octobre 1964
- III.
Isabelle née à Neuchâtel, le 20 avril 1968

XIXème génération:

2. Jacques - Hervé

né à La Nalière s/St-Aubin NE, le 14 mai 1901; aquarelliste, dessinateur au bureau du Géomètre Cantonal, à Neuchâtel; épouse en 1928, à Paris, Marie-Caroline Jérôme Pétroli, née à Sainte-Marie Sicché, en Corse, le 30 septembre 1901, fille de Dominique-Antoine et de Marie Pauline Tarquini, institutrice;

ils ont trois enfants:

XXème génération:

a) Jacqueline

née à Paris (XVIème arr.), le 17 décembre 1928; sténotypiste; épouse en juillet 1951, à Neuchâtel, Pierre-Arnold Borel, fils d' Oscar-Arnold, né le 3 mai 1921, de Couvet, conservateur du Musée paysan et artisanal de La Chaux-de-Fonds, vice-président de la section de Neuchâtel de la Société Suisse d'Etudes Généalogiques;

ils ont trois filles:

XXIème générations:

I.

Sylvie Guillemette Lise Yolaine Borel, née à La Chaux-de-Fonds, le 19 septembre 1953; licenciée en théologie protestante de l'Université de Neuchâtel; épouse en 1978, Martin Hauser, fils d' Albert, de Winterthur, (né en 1949, à Zurich) pasteur (doctorant à la faculté orthodoxe de l'Université de Bucarest)

II.

Odile Françoise Sibylle Geneviève Antoinette Borel, née à La Chaux-de-Fonds, le 15 janvier 1956; éducatrice maternelle; (fiancée à Stig Anders Borgvang, de Hamar, Norvège, étudiant en lettres, né en 1955, à Trondheim)

III.

Marie-Agnès Sophie Elisabeth Typhaine Borel, née à La Chaux-de-Fonds, le 21 novembre 1958; éducatrice maternelle

XXème génération:

b) Magdelaine née à Paris (XIIème arr.), le 16 décembre 1931; secrétaire; épouse en 1960, à Abidjan (Côte d'Ivoire), Paul Eugène Bourron, photographe, né à Ollioules (Var, France), fils de Paul Henri et de Madeleine Hiban; divorcée; dont une fille:

XXIème génération:

Anne-Soumahoro Bourron née à Abidjan, le 3 décembre 1960; étudiante bijoutière à l'Ecole d'Art de Genève

XXème génération:

c) Gilbert-Dominique né à Paris (IIIème arr.), le 23 novembre 1934; journaliste; épouse en septembre 1960, Aymone Marie Louise de Dardel, née le 2 mars 1935, fille de Louis et de Françoise de Montmollin, fille d'Ernest de Montmollin;
dont trois filles:

XXIème génération:

I.
Delphine de Rougemont née à Lausanne, le 12 août 1961; étudiante en sociologie à l'Université de Genève

II.
Aline Marie de Rougemont née en Lausanne, le 28 janvier 1964

III.
Guillemette de Rougemont née à Lausanne, le 17 juin 1966

XIXème génération:

3. Guy Jean Henri

né à La Nalière s/St-Aubin NE., le 21 octobre 1902; major, incorporé au Corps des gardes-fortifications de la Confédération; épouse en 1944, Jeanne Veuilleumier, née le 26 décembre 1909, fille de Théodore; ils ont trois enfants:

XXème génération:

a) François Claude

né à La Chaux-de-Fonds, le 23 février 1945; officier; licencié en droit de l'Université de Lausanne; 1er suppléant du procureur général du Canton de Vaud; épouse en 1979, Jutta Schulze, fille de Wolfgang, de Hannover

b) Simone

née à Neuchâtel, le 9 septembre 1946; épouse en 1974, Eric Charlet, né en 1951, imprimeur à Lausanne; dont deux fils:

XXIème génération:

I.

Didier Charlet

né le 4 novembre 1974

II.

Xavier Charlet

né le 21 juin 1977

XXème génération:

c) Michel Bernard

né à Neuchâtel, le 29 octobre 1947; docteur en chimie de l'Université de Lausanne; chimiste chez Ciba-Geigy, à Bâle; épouse en 1972, Dominique Widmer, docteur ès sciences de l'Université de Lausanne, née en 1950; fille de Maurice; dont deux fils:

XXIème génération:

I.

Frédéric

né le 22 août 1977

II.

Olivier

né le 7 mars 1979

XIXème génération:

4. Alix Yvonne

née aux Planches s/Dombresson, le 16 août 1904; décédée à Corcelles NE, le 14 octobre 1934

Armoiries des signataires du Pacte fédéral de 1815

Rougemont

Famille citée à Provence au XIVème siècle et à Saint-Aubin au XVème. Une branche fut reçue bourgeoise de Neuchâtel dès 1578 et s'éteignit dans les mâles en 1705 avec Frédéric, maire de la Chaux-de-Fonds (1647-1705) qui avait été anobli par le prince de Condé en 1683. Une autre branche actuellement établie à Neuchâtel et en Suisse, à Paris et à Londres et aux U.S.A., fut reçue bourgeoise de Neuchâtel en 1695. Sa noblesse fut reconnue en 1784 par le roi de Prusse pour tous les descendants de François-Antoine II (1675-1761), né à St-Aubin, Conseiller d'Etat de 1725 à 1758, auteur des deux branches de Paris et de St-Aubin et Londres; de son vivant, il avait refusé deux fois un tel anoblissement offert par Frédéric Ier, "pour ne pas détourner ses fils du commerce"!

L'écu se blasonne : de gueules à la croix d'or

Communes d'origine : Saint-Aubin, Neuchâtel, Travers, Noiraigue et Buttes

Devise : "Plus être que paraître"

Pourtalès

Famille originaire de La Salle dans les Cévennes; réfugiée en Suisse à la révocation de l'Edit de Nantes.

Jérémie Pourtalès, venu s'établir à Neuchâtel, y fut reçu bourgeois en 1729. Il fut anobli par le roi de Prusse, en 1750. Ses deux fils, Paul et Jacques-Louis, firent souche. Jacques-Louis Pourtalès, le "roi des négociants", fondateur de l'Hôpital Pourtalès, acquit la seigneurie de Tloskau en Bohême. Il reçut, en 1811, de l'empereur d'Autriche, une lettre d'agrégation de noblesse de Bohême avec augmentation d'armoiries. Ses trois fils fondèrent les trois branches comtales de cette famille.

Armoiries : les armes primitives, telles qu'on les retrouve à Neuchâtel, sont d'azur au pélican, dans son aire, avec sa piété, le tout en or.

Les branches restées françaises firent, à la même époque, enregistrer des armes parlantes: de gueules au portail ouvert d'argent. L'Hôpital Pourtalès a pris, comme écu, le pélican.

Celles du cachet du comte Louis sont: parti, au un coupé de gueules au portail ouvert d'argent sur une terrasse de sinople (concession de 1750), aux deux gueules à deux chevrons d'argent (Tloskau en Bohême): le tout étant la concession de 1811 par l'empereur d'Autriche.

Devise : "Quid non dilectis"
(Lettre de concession de 1814).

Montmollin

Famille tirant son nom du village de Montmollin; citée à Coffrane dès le début du XIVème siècle, bourgeoise de Neuchâtel dès le XVIème; Georges de Montmollin, procureur général, chancelier de l'Etat, fut anobli, en 1657, par Henri II de Longueville, ainsi que ses frères. Guillaume, Jean, Henri et Jonas. En 1709, le roi de Prusse agrégea toute la famille à la noblesse prussienne et lui conféra une augmentation d'armoiries.

Armes parlantes primitives : de sable ou d'azur au moulin à vent d'argent sur un mont de sinople

Les armes concédées en 1659 sont: de gueules à trois bandes d'argent, au chef d'or chargé de trois losanges d'azur.

La lettre de noblesse de Frédéric Ier, de 1709, comporte une augmentation d'armoiries : écartelé d'argent à un vol d'aigle de Prusse et, Montmollin comme ci-dessus.

Ces armes écartelées furent utilisées aux XVIIIème et XIXème siècles, mais actuellement tombées en désuétude.

Le cachet de Frédéric - Auguste est aux armes de 1659.

Communes d'origine : Neuchâtel, Les Geneveys-sur-Coffrane, Dombresson, La Chaux-de-Fonds, Provence (VD), Valangin, Corcelles-Cormondrèche, La Brévine et Montmollin.

Devise : "Sub alis tuis"
(Lettre de noblesse de 1709).

" Oublier ses ancêtres c'est être comme un arbre sans racines, un ruisseau sans source". (Proverbe chinois).

Sources et bibliographie

- Almanach généalogique suisse, VI
- Arbres généalogiques dressés par Yves de Rougemont, III 1961, III 1973 et nouvelles recherches (manuscrits)
- Archives de la "Caisse de famille Rougemont", en dépôt chez l'auteur
- Eddy Bauer, I: Comment Neuchâtel devint suisse - II: de 1790 à nos jours, article de la Feuille d'Avis de Neuchâtel, du 15 XII 1969
- Louis Malzac, Les Pourtalès, histoire d'une famille huguenote des Cévennes 1500-1860 (avec un tableau généalogique), Paris 1914
- Guillaume et Roger de Montmollin, généalogie de la famille Montmollin, 1968
- Roger, Claude et Blaise de Montmollin, Contribution à l'histoire de la famille de Montmollin, Colombier 1949
- Léopold de Rougemont, Le Gouverneur de Béville et le procureur général Georges de Rougemont à propos du bail emphytéotique de Colombier, Musée neuchâtelois, 1915, p. 125 - 141
- Jean Courvoisier, Le maréchal Berthier et sa Principauté de Neuchâtel, Neuchâtel 1959
- Léon et Michel Jéquier, Armorial neuchâtelois, Neuchâtel 1944
- Jacques Petitpierre, Curieuses ascendances (Rougemont-du Buat), Patrie Neuchâteloise 1955, p. 120 ss.
- Jacques Petitpierre, Journal du comte Louis de Pourtalès, Patrie Neuchâteloise 1972, p. 9 - 158.
- Arthur Piaget, Histoire de la révolution neuchâteloise, 1913, II : "Les griefs 1814 à 1830"
- Louis-Edouard Roulet, Le 21ème canton, p. 218 ss., dans: Neuchâtel et la Suisse, publié en 1969 par le Conseil d'Etat.
- Charles-Godefroi de Tribolet, Mémoires sur Neuchâtel - de 1806 à 1831 - , paru en 1902
- *** Nouvelles étrennes neuchâteloises de 1923

Iconographie

- 1) Silhouette de Georges de Rougemont (collection Pierre-Arnold Borel).
- 2) Portrait de Louis de Pourtalès par Aurèle Robert, (collection Hôpital Pourtalès, Neuchâtel).
- 3) Portrait Frédéric-Auguste de Montmollin, par Friedrich Dietler.
- 4) Pacte fédéral du 7 août 1815, signatures des députés neuchâtelois.



1)



Louis de Pourtalès
signataire du Pacte fédéral



Frédéric-Auguste de Montmollin
signataire du Pacte fédéral

Im Namen des Cantons Tessin



Andrea Caglioni
Consiglieri di Stato.

Maggi, G. D. Andemone.



Im Namen des Cantons Vaud



Jules Murat, Conseiller d'Etat.



François Charol, Conseiller d'Etat.

Im Namen der Republik und des Cantons Valais



Cyprien Fajon, Notaire au Canton de Valais



Michel Dufour, grand juge

Im Namen des Cantons Neuchâtel



de Rougemont, Procureur
Général
Président au Canton d'Etat



Le Comte de Neuchâtel,
Président d'Etat



Philippe de Neuchâtel, Conseiller d'Etat.

Im Namen der Republik und des Cantons Genève



Joseph Desjardins, Syndic
Président du Canton de Genève



Jean-René Schumacher, Conseiller d'Etat
et Député du Canton de Genève

Pacte fédéral du 7 août 1815. Signature des députés neuchâtelois